

DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL MOMERSTROFF
Séance ordinaire du mardi 26 mai 2026 à 19h30

Présents : 11 Conseillers

Municipalité :

COLBUS Bernard, Maire ;

GERARD Sabine, première Adjointe au Maire ;

BOUR Denis, deuxième Adjoint au Maire ;

BAUER Céline, troisième Adjoint au Maire.

Conseillers :

M. KREMER Serge, Mme STEINMETZ Carine, M. REINHARDT Patrick, Mme COLLMANN Belinda, M. JAGER Vincent, Mme HESTROFFER Anne Marie, M. HELLINGER Thomas

Absent(s) excusé(s) :

Date de convocation : 19 mai 2026

Secrétaire de séance : Sylvia BOUR

1 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE REUNION DU 28 AVRIL 2026

Le procès-verbal de la séance du 28 avril 2026 est lu et adopté.

2 RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

La Commission Communale des Impôts Directs (CCID) est composée de 7 membres : le maire ou l'adjoint délégué, président, et 6 commissaires.

Les 6 (ou 8) commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur régional/départemental des finances publiques (DR/DFiP) sur une liste de contribuables en nombre double dressée par le conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du conseil municipal doit donc comporter 24 (ou 32) noms :

- 12 noms pour les commissaires titulaires (16 dans les communes de plus de 2 000 habitants) ;
- et 12 noms pour les commissaires suppléants (16 dans les communes de plus de 2 000 habitants).

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

À défaut de proposition, les commissaires sont nommés d'office par le DR/DFIP, un mois après la mise en demeure de délibérer adressée au conseil municipal. Si la liste fournie par la collectivité est incomplète ou contient des personnes ne remplissant pas les conditions pour être désignées commissaires, le DR/DFIP peut, sans mise en demeure, procéder à des désignations d'office.

En cas de décès, démission ou révocation de trois au moins des membres titulaires de la commission, il est procédé à de nouvelles nominations en vue de les remplacer.

Le mandat des commissaires ainsi désignés prend fin avec celui des commissaires choisis lors du renouvellement général du conseil municipal.

Pour se présenter à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID), il faut remplir certaines conditions :

Nationalité : Être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne.

Âge : Être âgé de 18 ans révolus.

Droits civiques : Jouir de ses droits civiques.

Inscription : Être inscrit aux rôles des impositions directes locales dans la commune.

Connaissance locale : Avoir des connaissances suffisantes sur les circonstances locales et la fiscalité locale.

Les commissaires sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur proposition du conseil municipal, et leur mandat est généralement de six ans.

Liste des noms :

Mme GERARD Sabine

M BOUR Denis

Mme BAUER Céline

M KREMER Serge

Mme STEINMETZ Carine

M REINHARDT Patrick

Mme COLLMANN Belinda

M JAGER Vincent

Mme HESTROFFER Anne Marie

M.HELLINGER Thomas

M BERNARD Florian

Mme BLAISE (épouse MULLER) Nathalie

Mme CARL (épouse CORDIER) Jeannine

Mme HALLINGER (épouse BECK) Angelique

M HEN Pierre

M HESTROFFER Jean Marie

M JOUSSEAUME Sébastien

M LACH Nicolas

M LARRANS Guillaume

M MONICO Jean François

Mme NIESNER (épouse STEINMETZ) Georgette

M RESLINGER Gilbert

M SCHNEIDER Olivier

Mme WOLK (épouse SANANIKONE) Adeline

Décision prise à 11 voix pour, 0 voix contre et 0 voix abstention.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

1 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE REUNION DU 28 AVRIL 2026

**2 RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS
(CCID)**